

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 MARS 2010

L'an deux mil dix, le NEUF MARS à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune de Dolmayrac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel VAN BOSSTRAETEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Mars 2010

En exercice : 15
Présents : 12
POUVOIR : 1
Votants : 13

ETAIENT PRESENTS :

Mr. Michel VAN BOSSTRAETEN Maire, Mr. Philippe BERTRAND, 1^{er} adjoint au Maire, Mr. Vincent LEGO 2^{ème} adjoint au Maire, Mme Martine ROBA 3^{ème} adjointe au Maire, Mr. Thierry LAPICOREE, Mme Delphine OLLIVON, Mme Nathalie MORALES, Mr. Jean-Pierre MAYER, Mr. Serge DOMENGET, Mme Laure CANTIN, Mr. Gilles GROSJEAN, Mr. Alain AUDEVAL.

ABSENTS EXCUSES : Mr. Bernard RABIN 4^{ème} adjoint au Maire, Mr. Thierry BUTIN, Mme Laure ZAMO.

ABSENTE :

POUVOIR : Mme Laure ZAMO donne pouvoir à Mr. Gilles GROSJEAN.

Secrétaire de séance : Monsieur Alain AUDEVAL.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès verbal du 14 décembre 2009.
- 2 - Projet école / bâtiments communaux.
- 3 - Remplacement du photocopieur.
- 4 - a) Délibération fiscale - Taxe d'Urbanisme : Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.
b) Terrain « Delcros »
- 5 - Réévaluation du contrat « entretien des espaces verts » avec Mr. CHEDEVILLE.
- 6 - Syndicat intercommunal des Transports Scolaires, adhésion de la commune de Haute-fage la Tour.
- 7 - Prestation de contrôle des débits et entretien des poteaux d'incendie.
- 8 - Convention entre la COMMUNE et le CENTRE DE GESTION pour conseil statutaire et aide juridique.
- 9 - Subvention exceptionnelle aux sinistrés de Haïti »
- 10 - Affaires diverses.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Voté à l'unanimité.

2 - PROJET ECOLE / BATIMENTS COMMUNAUX.

A - PROJET ECOLE :

Projet n° 1 : Reconstruire l'école au niveau du préau et cantine.

Projet n° 2 : Construire un bâtiment scolaire sur le parking après le terrain de basket.

La commission « travaux bâtiments » a retenu le projet n° 2, lors de sa réunion du 26 février 2010.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le projet n° 2**

B - BATIMENTS COMMUNAUX .

Construction d'un ensemble sanitaire (WC, lavabos) pour l'école, sous le préau coté cantine.

Comprenant : 1 WC classique – 1 WC pour handicapés – 1 urinoir mural – plusieurs lavabos.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité ce projet.**

La commission des travaux présentera les devis et les plans de cette nouvelle construction à la prochaine réunion du conseil.

Il est demandé à la commission de s'informer sur les normes à respecter par rapport au nombre d'enfants.

3 - REMPLACEMENT DU PHOTOCOPIEUR.

Le dernier achat du photocopieur date de Mai 2005.

Il est proposé :

soit un achat ou une location d'un photocopieur noir et blanc ou d'un photocopieur couleur.

3 devis sont présentés :

Pour l'achat :

Sté. SOFEB : 3 680€ HT.

Sté. VOVAPAGE : 4 458.20€ HT.

Sté. ASB : 3 598.30€ HT.

Pour la location :

95.72€ TTC par mois.

107.60€ TTC par mois.

107.64€ TTC par mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité :

- L'achat d'un photocopieur couleur.
- De passer commande auprès des Ets. SOFEB pour un photocopieur de marque SHARP, avec contrat d'entretien annuel basé sur le nombre de photocopies réalisées :
 - * copies noires : 0.006€HT/copie, jusqu'à 20 000 exemplaires.
 - * copies couleurs : 0.0065€HT/copie, jusqu'à 2 000 exemplaires.

4 - a) DELIBERATION FISCALE - Taxe d'Urbanisme : Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains nus devenus constructibles.

b) TERRAIN « Delcros »

a) : Délibération fiscale.

La taxe s'applique aux cessions réalisées à compter du 1^{er} jour du 3^{ème} mois qui suit la date à laquelle la délibération est intervenue.

Taux de la taxe :

10% des 2/3 du prix de cession, soit 6.66% du prix de cession, à condition que le prix de cession soit supérieur à 16 000€ et supérieur à 3 fois le prix d'achat du terrain avant qu'il soit constructible.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 7 VOIX POUR, 5 CONTRE, 1 ABSTENTION,

- d'appliquer la taxe forfaitaire sur la cession de terrains constructibles.

b) : Terrain au lieu dit « Delcros »

1° - Annulation de la délibération du 22 septembre 2006 :

En raison du désistement de l'acquéreur, Monsieur PEUZIAT, pour un coût de la parcelle de 30 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité,

- L'annulation de la délibération du 22 septembre 2006.

2° - Cession de la parcelle, cadastrée section A 1417 et 1419, d'une superficie de 3097m2,

Pour un montant de : 28 650€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 12 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE,

- la cession de la parcelle au lieu-dit « Delcros » au prix de 28 650€.

Remarque de Monsieur AUDEVAL : *Qui est contre cette cession au prix indiqué ci-dessus.*

« Le Conseil Municipal en 2006 avait fixé le prix de cette parcelle à 30 000€, pourquoi accorder un rabais alors que vient d'être voté la taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles de 6.66%. »

**5 - REEVALUATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES
« ESPACES VERTS » avec Mr. CHEDEVILLE.**

Coût 2009 : 28.70€ TTC de l'heure,

Coût demandé en 2010 : 30€ TTC de l'heure.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Par 10 VOIX POUR, 1 ABSTENTION,

- La réévaluation à 30.00€ de l'heure pour 12 heures de travail hebdomadaire sur 45 semaines.

**6 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
SCOLAIRES, adhésion de la commune de Hautefage la Tour.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- L'adhésion de la Commune de Hauteville la Tour.

7 - PRESTATION DE CONTROLE DES DEBITS ET ENTRETIEN DES POTEaux D'INCENDIE.

- * Actuellement la Commune dispose de 5 poteaux d'incendie.
- * Contrat d'entretien présenté par la SAUR : coût : 55€ HT par poteau, à payer tous les 2 ans.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité,**

- de passer un contrat d'entretien avec la SAUR.

La Commission « Sécurité » se rapprochera de la SAUR et du SDIS pour mettre en place un groupe de travail qui étudiera la conformité de nos installations pour la lutte incendie.

8 - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CENTRE DE GESTION pour conseil statutaire et aide juridique.

Objet de la convention :

Elle a pour objet de définir les conditions techniques et financières en matière de conseil statutaire et d'aide juridique aux collectivités adhérentes à cette mission, assurée par le Centre de Gestion de Lot et Garonne.

Définition des prestations :

Le Centre de Gestion assure un conseil juridique aux collectivités adhérentes dans le cadre de l'application du statut au profit de leurs agents titulaires et non titulaires relevant de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Centre de Gestion met à disposition des collectivités adhérentes au service « conseil statutaire et aide juridique » un certain nombre de prestations, en complément des missions obligatoires :

- L'accès à la partie du site Internet réservée aux adhérents,
- L'organisation régulière de matinée d'information,
- Une veille juridique et une assistance sur le statut de la fonction publique territoriale.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
ACCEPTE à l'unanimité,**

- De passer entre la Commune et le Centre de Gestion, la convention « aide statutaire et aide juridique »

9 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX SINISTRES DE « HAÏTI »

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE :
Par 12 VOIX POUR et 1 CONTRE,**

- De ne pas octroyer de subvention.

** Le Conseil Municipal préfère accorder une aide pour des catastrophes sur le territoire national.*

AFFAIRES DIVERSES

1 - Plan neige :

Prévoir la création d'un groupe de réflexion : « plan neige ou catastrophes naturelles »

Monsieur MAYER est chargé de le mettre en place.

Le but étant de définir des actions à entreprendre lorsque survient des événements de catastrophes naturelles ou des épisodes neigeux durables.

2 - Problèmes électriques : Compteurs « église et foyer rural »

3 - Foyer rural :

- *Problèmes pour les produits de nettoyage.*
- *Voir lors d'un prochain conseil la possibilité de demander un prix de location du foyer rural.*

4 - Bourg de Dolmayrac :

Suite à plusieurs problèmes de respect de la procédure en matière d'urbanisme, Madame OLLIVON est chargée de créer un groupe de travail qui pourra inclure les habitants du bourg qui souhaiteraient y participer afin de réfléchir à un cahier des charges.

Celui-ci concernera les opérations de rénovation des maisons du bourg dans lequel il sera préconisé des aspects, des couleurs, des matériaux, afin de respecter l'histoire des maisons et conserver voire développer l'attrait touristique du village.

5 - Dépouillement des noms des rues du bourg :

La commission chemins se réunira le 26 Mars à 20h30.

7 - PERMANENCES ELECTIONS REGIONALES :

Le 14 Mars 2010 :

8h - 12h

Mrs Vincent LEGO - Alain AUDEVAL - Thierry BUTIN - Jean Pierre MAYER.

12h - 15h

Mme Martine ROBA - Mrs Serge DOMENGET - Gilles GROSJEAN.

15h - 18h

Mrs. Michel VAN BOSSTRAETEN - Philippe BERTRAND - Thierry LAPICOREE.

Le 21 Mars 2010 :

8h - 12h

Mrs. Vincent LEGO - Alain AUDEVAL - Thierry BUTIN - Jean Pierre MAYER.

12h - 15h

**Mmes Martine ROBA - Laure CANTIN - Mrs Serge DOMENGET -
Gilles GROSJEAN.**

15h - 18h

**Mrs. Michel VAN BOSSTRAETEN - Philippe BERTRAND - Thierry
LAPICOREE - Mme Nathalie MORALES.**

AUCUNE AUTRE QUESTION ETANT POSEE

la séance est levée à 23h59